

CONVENTION DE STOCKHOLM

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Maison Internationale de l'Environnement 1
11-13, Chemin des Anémones
CH 1219 Châtelaine
Genève, Suisse
Tél: +41 (0) 22 917 8218
Télécopie: +41 (0) 22 917 8098
Mél: brs@brsmeas.org

Genève, 20 Mars 2015

Objet: Invitation à examiner et soumettre des observations sur le projet d'évaluation de la gestion des risques sur le décabromodiphényléther (mélange commercial, c-décaBDE)

Madame, Monsieur,

La dixième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants de la Convention de Stockholm s'est tenue du 27 au 30 Octobre 2014, à Rome. Le rapport de la réunion (UNEP/POPS/POPRC.10/10) est disponible sur le site de la Convention: <http://chm.pops.int>.

Conformément à la procédure prévue à l'article 8 de la Convention, le Comité a examiné le descriptif des risques sur le décabromodiphényléther (mélange commercial, c-décaBDE). Le Comité a conclu que le décabromodiphényléther (mélange commercial, c-décaBDE) est susceptible, du fait de sa propagation à longue distance dans l'environnement, d'avoir des effets nocifs importants sur la santé humaine et/ou sur l'environnement, justifiant l'adoption de mesures au niveau mondial, et que le Comité doit procéder à la préparation d'une évaluation de la gestion des risques.

Conformément au paragraphe 7 (a) de l'article 8 de la Convention, le Comité a invité les Parties et les observateurs à fournir des informations se rapportant aux considérations énoncées à l'annexe F, et le groupe de travail spécial a préparé le projet ci-joint d'évaluation de la gestion des risques concernant le décabromodiphényléther (mélange commercial, c-décaBDE). Sur la base du document d'évaluation de la gestion des risques ainsi que du descriptif des risques concernant cette substance chimique, le Comité recommandera à la Conférence des Parties d'envisager ou non l'inscription de la substance chimique aux annexes A, B et/ou C de la Convention.

Vous êtes invité(e) à examiner le projet ci-joint concernant le décabromodiphényléther (mélange commercial, c-décaBDE) et à soumettre vos observations au Comité d'étude des polluants organiques persistants au plus tard **le 8 Mai 2015**.

Destinataires: Points de contact officiels de la Convention de Stockholm
Correspondants nationaux de la Convention de Stockholm

Copie: Représentants des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Nous vous prions de bien vouloir envoyer vos soumissions sous forme de fichier électronique par courriel aux adresses suivantes : poprc@brsmeas.org et mario.yarto@brsmeas.org.

En cas d'impossibilité, veuillez adresser les documents sur support papier à :
Secrétariat de la Convention de Stockholm
M. Mario Yarto
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : (+41 22) 917 8098

./..

Si vous avez des questions concernant cette invitation, ou si vous souhaitez recevoir les documents du Comité d'étude des polluants organiques persistants sur support papier, veuillez contacter M. Mario Yarto (courriel : mario.yarto@brsmeas.org; téléphone : +41 22 9178831)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués



Rolph Payet
Secrétaire Exécutif